

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

L'avis implique un marché public

Objet : Contournement de MARIGNIER - M14 - Démolitions de bâtis sur les parcelles 85 (RD6) et 177 (RD19)

Référence acheteur : 20S0317

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Code NUTS : FRK28

Durée : 5 mois.

Description : La présente consultation porte sur la démolition de bâtis dans le cadre de la réalisation de la déviation de MARIGNIER

Les travaux concernent notamment :

- la déconstruction de 2 maisons d'habitation et équipements connexes,
- l'évacuation en décharge de mobilier et objets encombrants
- le remblaiement des excavations avec matériaux d'apport
- le désamiantage

Classification CPV :

Principale : 45111100 - Travaux de démolition

Complémentaire : 45262660 - Travaux de désamiantage

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Les variantes sont refusées

Conditions relatives au contrat :

Cautionnement : Une avance de 20 % peut être accordée au candidat

Financement : Paiement sur fonds propres dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement.

Marché à prix global et forfaitaire.

Forme des prix : révisable.

Forme juridique : Aucune forme de groupement n'est imposée par le Pouvoir adjudicateur.

En cas d'attribution du contrat à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du Marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

Conditions particulières d'exécution : NON

Conditions de participation :

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession.

Liste et description succincte des conditions :

- Une lettre présentant la candidature accompagnée des pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ainsi que, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les co-traitants (DC1)
- Si le candidat est en redressement judiciaire, il peut joindre la copie du ou des jugements prononcés à cet effet permettant d'apprécier la poursuite de l'activité.
- Une déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir en application des articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années.
- Une liste de travaux similaires exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

- Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants ou tout autre document équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) :

Le pouvoir adjudicateur a fixé comme niveau minimum de capacité professionnelle, la production :

- D'une certification relative aux opérations de retrait de matériaux contenant de l'amiante visées par la norme NF X-46010. La preuve de cette certification pour le retrait et de traitement de l'Amiante, attribuée le cas échéant à titre probatoire, sera de type QUALIBAT 1552 (traitement de l'amiante), AFAQ AFNOR ou GLOBAL Certification. Ce certificat établi en langue française, mentionnera à minima l'organe certificateur, la date de validité et le n° de certification.
- De la qualification Qualibat 1111 «Démolition-Technicité courante». La

preuve de cette capacités peut être apportée par tout moyen, et notamment la production de tout autre certificat de qualification professionnelle équivalent, ou de références de chantiers équivalents.

L'attention est attirée sur le fait que si le candidat souhaite que soit pris en compte les capacités d'autres opérateurs économiques, notamment de sous-traitants, il doit apporter la preuve qu'il disposera de ces derniers pour l'exécution du marché (attestations).

Marché réservé : NON

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 40 % Valeur technique - 60 % Prix

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Documents payants : NON

Remise des offres : 26/10/2020 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités d'ouverture des offres : Date : le 26/10/2020 à 14h00

Renseignements complémentaires :

Il s'agit d'un marché périodique : NON

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE - 2 Place de Verdun - BP 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex - Tél : 04 76 42 90 00 - Fax : 04 76 42 22 69 - mèl : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation : COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS, 107 rue Servient 69418 LYON Cedex 03

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE - Services de la Commande Publique au 04 50 33 21 32 - 1 rue du 30° RI - CS 32444 - 74041 ANNECY Cedex

Envoi à la publication le : 02/10/2020

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.haut Savoie.fr>

ECO 74 5367 09/10/20

